

Initiatives ministérielles

Il n'y a pas longtemps, j'ai reçu un appel d'un membre d'une commission des libérations conditionnelles qui était mécontent parce que j'avais fait ce genre de remarques. Il m'a signalé que, dans sa région, le taux de succès était de 87 p. 100. Je lui ai répondu que c'était bien, mais que je me demandais si ces statistiques étaient réconfortantes pour les victimes des 13 p. 100 de libérés conditionnels qui ont récidivé. On ne peut pas dire à Corrine et à Ron que les choses se sont améliorées parce qu'on a un taux de succès de 87 p. 100, car ils font partie des personnes directement touchées par le taux d'échec de 13 p. 100. C'est sur cela que nous devons concentrer nos efforts.

En 1977, 85 p. 100 des membres des commissions des libérations conditionnelles au Canada avaient de l'expérience dans le secteur judiciaire. En 1988, dix ans plus tard, cette proportion n'était plus que de 53 p. 100. Elle a diminué. Pourquoi? Parce que le parti au pouvoir aujourd'hui et cet autre parti du parc jurassique ont commencé à nommer leurs amis à des postes de membres des commissions des libérations conditionnelles. Comment le sais-je? En 1993, 16 membres à plein temps ou à temps partiel sur 22 étaient des politiciens défaits ou des gens qui n'ont pas réussi en politique.

Quel genre de décisions peut-on attendre de ces amis du parti? Ils sont récompensés pour avoir recueilli des fonds pour vos campagnes, et c'est ce genre de récompense qui a fait qu'Angela Richards a été poignardée 22 fois et assassinée sans raison. Ce n'est pas très réconfortant pour Corrine et Ron ou pour M^{me} Richards.

• (1230)

Avons-nous des solutions? Que devons-nous faire lorsqu'on laisse sortir ces criminels qui ruinent la vie de milliers de gens? Il ne fait pas de doute que les membres des commissions des libérations conditionnelles ont besoin d'être mieux formés. Si les libéraux veulent administrer le pays de cette façon et confier toutes ces tâches importantes à leurs amis, alors ils devraient au moins avoir assez de considération envers nous pour leur donner la formation nécessaire.

J'ai assisté à une audience d'une commission des libérations conditionnelles il y a quelque temps et un administrateur m'a dit que les rapports des psychologues, dont les commissions de libération conditionnelle s'inspirent pour prendre leurs décisions, leur seraient communiqués sous forme de précis. Il s'agit en fait d'un court résumé dans lequel un fonctionnaire porte un jugement sur ce que le psychologue a exposé en cinq ou six pages.

Quand un individu comme Wayne Perkin comparait devant une commission des libérations conditionnelles, j'aimerais beaucoup que cette dernière ait en main le rapport intégral du psychologue plutôt qu'un précis. Écoutez donc ce que nous disons. La sécurité du public est ce qui compte le plus.

Ils ont tous la tête basse et demeurent silencieux de l'autre côté. Je ne comprends donc pas pourquoi ils s'opposeraient à un examen obligatoire. En quoi un examen obligatoire d'une com-

mission et de ses membres est-elle condamnable lorsqu'ils prennent de mauvaises décisions?

On peut comprendre pourquoi nous nous sentons frustrés et soutenons que ce n'est que du gros bon sens. Qu'est-ce qui ne va pas? Qui sont ceux que vous n'écoutez pas?

Je voudrais maintenant parler de recommandations faites par un autre groupe.

Le vice-président: Le député dispose encore d'environ deux minutes. Je lui signale que lorsqu'il emploie le mot «vous» en regardant les députés en face de lui, j'en viens à croire que personne ne se soucie de ma présence au fauteuil. Je demanderais donc au député de bien vouloir regarder dans ma direction lorsqu'il dit «vous».

M. White (Fraser Valley-Ouest): Je m'adresserai à vous, monsieur le Président. Il est déjà assez difficile de parler de ce sujet ici parce que les gens n'écourent pas.

Nous devons serrer les dents et écarter ceux qui prennent de mauvaises décisions. Les mauvais décideurs qui ont été, du moins en partie, responsables de la mort d'une jeune femme en autorisant la libération conditionnelle d'un dangereux criminel, s'en sont tirés impunément. Ils n'ont même pas essuyé une réprimande dans leur évaluation de rendement. Il ne s'est rien passé. L'un d'eux a peut-être exprimé des regrets, mais quelle différence cela a-t-il fait pour Corrine, Ron ou Angela?

Un jour ou l'autre, ceux d'en face devront bien prêter attention, sinon ils devront céder leur place. Ce temps approche pour les libéraux car ils demeurent insensibles au mouvement de fond qui se produit dans ce pays.

Comme il ne me reste plus qu'une minute, je vais citer une recommandation de l'organisation CAVEAT, les Canadiens contre la violence partout et recommandant sa révocation. «Les mesures disciplinaires à l'endroit des membres d'une commission des libérations conditionnelles, sauf leur renvoi, devraient être prises par le président de la Commission des libérations conditionnelles. Cette procédure est comparable à celle prévue dans la loi sur les enquêtes fédérales régissant la tenue d'enquêtes privées ou publiques. On recommande également que la durée du mandat des membres d'une commission n'excède pas cinq ans.» Je vois qu'ils ne sont pas intéressés.

• (1235)

Le vice-président: Le temps de parole du député est écoulé.

M. White (Fraser Valley-Ouest): J'aimerais bien avoir une heure.

Mme Catterall: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je suivais le débat à la télévision, hors de la Chambre, et j'ai entendu le député qui vient de prendre la parole utiliser un langage antiparlementaire. Je veux porter le fait à l'attention de la présidence et du député, et demander à la présidence d'exiger qu'il retire ses paroles et qu'il cesse d'utiliser ce genre de langage à la Chambre.